

La politique des activités sociales est définie à La Poste par le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS).

Depuis 1998, la CFTC participe activement aux commissions du COGAS, qui se déclinent dans six domaines : vacances, loisirs, enfance, solidarité, vie quotidienne et restauration.

Notre présence dans les Commissions Territoriales de Pilotage et de Concertation (CTPC), permet à la CFTC de participer à la déclinaison de la politique d'offre sociale dans les régions.

La CFTC se mobilise pour que tous les postiers, cadres et non cadres, actifs et retraités, puissent bénéficier de l'offre sociale de manière significative, notamment les Chèques-Vacances et le Chèque culture.

Nous œuvrons pour une politique sociale de qualité qui se modernise en permanence pour la satisfaction des postiers. Nous sommes à votre écoute pour faire remonter les attentes et les besoins dans ces domaines.

L'INFORMATION SOCIALE

2 façons de tout connaître sur l'offre sociale : en ligne ou par téléphone.

Le Portail Malin

Il est accessible par l'intranet ou par internet, sur votre ordinateur professionnel ou personnel, de votre smartphone ou de votre tablette.

Vous pouvez suivre l'actualité du Portail Malin sur Twitter en vous abonnant au compte @portailmalin, et également vous abonner à la lettre d'information du Portail Malin depuis le site internet.

Pour votre 1ère connexion au site du portail malin www.portail-malin.com, il faut rentrer comme nom d'utilisateur : offre et comme mot de passe : sociale. En cas de difficulté, vous pouvez écrire à : contact@portail-malin.com

L'Espace activités sociales

Pour demander en ligne ses Chèques-vacances, ses CESU, la participation pour une activité sportive ou culturelle et pour vos Chèques culture, vous devez créer un compte sécurisé dans l'espace activités sociales : <https://eas.portail-malin.com>

La ligne des activités sociales

Pour tout renseignement sur l'offre sociale par téléphone, vous pouvez composer le 0 800 000 505 (service et appel gratuit) du lundi au vendredi de 9h à 17h (horaires de métropole) et tapez 1 pour les actifs ou 2 pour les retraités.

SPOT+ : le réseau d'entraide entre postier

Pour échanger des offres entre postiers, déposer et consulter des petites annonces, trouver des bons plans, s'investir dans des associations..., consultez le réseau social d'entraide SPOT+ <http://spot.portail-malin.com>

LES VACANCES

Quelle que soit votre situation (famille, solo, retraité...) ou vos envies de vacances (résidence, camping, circuit, séjour, week-end,...), le COGAS propose un large choix d'offres aux postiers, à retrouver sur le Portail Malin.

Les Coups de cœur Vacances

Ces offres destinées aux postiers actifs permettent d'accéder à des séjours d'une semaine à des prix attractifs avec l'aide du COGAS.

En fonction de votre quotient familial, vous bénéficiez d'une réduction de 30 à 55% sur les séjours proposés par les associations de La Poste : Toulousiens (séjours, croisières, circuits et locations pour tous les budgets), Azureva (Villages et Résidences de Vacances), ASPTT,...(coordonnées en avant dernière page de ce dépliant).

Le Chèque-Vacances

Ce titre de paiement nominatif repose sur une épargne préalable, abondée par une participation de La Poste allant de 50% à 5% (en fonction du quotient familial).

Vous pouvez faire jusqu'à deux demandes par année civile, dans la limite du plafond annuel d'épargne de 1700 euros.

La demande s'effectue sur votre **Espace activités sociales** <https://eas.portail-malin.com>

A noter : pour les retraités fonctionnaires de La Poste, les demandes de Chèque-Vacances sont à effectuer auprès de la Fonction Publique d'Etat sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Vacances des enfants

AVEA www.avea-vacances.fr : pour les enfants de 4 à 17 ans, des séjours à tarifs préférentiels en France métropolitaine, en Outre-mer et en Europe. En tant que postier, vous bénéficiez d'une réduction, selon votre quotient familial, pouvant aller jusqu'à 80% du montant du séjour.

L'AFEH www.afeh.net : pour les enfants de postiers en situation de handicap, quel que soit leur âge, l'AFEH propose des séjours de vacances adaptés dans quatorze centres en France métropolitaine.

L'Union Nationale des Jumelages

<http://unionjumelages.com> : pour les enfants de postiers, étudiants de 18 à 25 ans, des séjours Culture et Langues sont proposés dans différentes grandes villes européennes.

ANCV www.depart1825.com : pour les jeunes de 18 à 25 ans, salariés de La Poste ou enfants de postiers (apprentis, en alternance, étudiants boursiers, en service civique, sous contrat aidé ou ayant de faibles revenus), des vacances à petits prix.

A noter : le COGAS propose également une participation pour prendre en charge une partie des frais de séjours de vos enfants (en centres de vacances avec hébergement, en mini-séjours en centres de loisirs, en séjours linguistiques, en centres familiaux de vacances agréés ou en gîtes,...).

Vous retrouverez l'ensemble des liens pour bénéficier de ces offres sous le Portail Malin rubrique Enfance.

LES LOISIRS

La billetterie coup de cœur

Le COGAS et les CTPC proposent toute l'année des billets à prix négociés et subventionnés sur de nombreuses activités culturelles et de loisirs (cinéma, musée, théâtre, parcs de loisirs, événements musicaux ou sportifs,...).

A noter : pour s'informer des nouvelles offres, abonnez-vous à la lettre du Portail Malin !

Chèque culture

Le Chèque culture d'une valeur de 25 euros permet l'achat de produits culturels (livres, CD, DVD, jeux vidéo,...) dans un grand nombre d'enseignes, de billets de spectacles et de musées.

Vous pouvez le demander une fois par an entre le 2 janvier et le 15 octobre sur l'Espace Activités Sociales <https://eas.portail-malin.com>, sous conditions de ressources : fonctionnaires dont l'indice brut est inférieur ou égal à 557 et salariés dont le Salaire Brut Annuel (SBA) est inférieur ou égal à 26 541,65€, en équivalent temps plein.

A noter : avant de passer commande, créez votre compte personnel sur l'Espace Activités Sociales <https://eas.portail-malin.com>

Offre sports et activités culturelles

Cette aide financière du COGAS de La Poste est versée pour la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle (sport, chant, musique, théâtre, art plastique, abonnement dans une médiathèque,...). L'offre débute le 1er septembre de chaque année, jusqu'au 31 juillet de l'année suivante.

Elle représente 60% du coût de l'activité, avec un plafond annuel maximum par catégorie de bénéficiaire (et non par activité) :

- 80 € pour le postier
- 30 € pour le conjoint
- 60 € par enfant
- 60 € pour le postier retraité.

Pour en bénéficier, vous devez ouvrir un compte personnel sur le site Espace Activités Sociales <https://eas.portail-malin.com>

A noter : l'offre sports et activités culturelles est accessible aux postiers retraités et à leur famille dès lors qu'ils pratiquent leur activité au sein d'une association subventionnée par La Poste.

L'ENFANCE ET LA PARENTALITÉ

Aide à la parentalité

La Poste aide les parents postiers à financer la garde de leurs enfants, jusqu'aux 11 ans, sous la forme de CESU ou par remboursement d'une partie des dépenses liées à une garde d'enfant rémunérée, en fonction du quotient familial (QF) de l'agent.

- **CESU** : en plus de ses droits individuels, le postier bénéficie de titres supplémentaires à hauteur de :
 - 84 titres par an si l'enfant a entre 0 et 3 ans
 - 55 titres par an si l'enfant a entre 4 et 11 ans

- **Participation aux frais de garde rémunérée** (assistante maternelle, garde à domicile, crèche,...), sur justificatif. Le montant total de l'aide perçue sera identique à celle octroyée sous forme de préfinancement de CESU.

A noter : pour bénéficier de cette aide, les postiers devront choisir, chaque année civile, l'un des deux modes de financement en se rendant sur l'Espace activités sociales <https://eas.portail-malin.com>

- **Participation aux frais de centres de loisirs** : Cette prestation prend en charge une partie des frais de séjours des enfants de moins de 18 ans en centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

- **Aide à la péri-scolarité** : La réforme des rythmes scolaires s'est traduite par la mise en place d'activités périscolaires. Ces dispositifs d'animation pilotés par les communes / écoles peuvent être source de frais pour les postiers parents. Il est possible de bénéficier sous condition de ressources

d'une aide partielle au financement des dépenses pour l'ensemble des activités périscolaires (y compris le centre de loisir du mercredi).

- **Tarifs négociés pour la garde d'enfants** : Pour aider les parents à trouver une nourrice, le COGAS a mis en place des partenariats à tarifs négociés : Kinougarde, Kangourou Kids, Familysphere, Yoopies.

Vous retrouverez l'ensemble des liens pour bénéficier de ces offres sous le Portail Malin rubrique Enfance.

Scolarité

Allocation de scolarité : Cette prestation, versée sous conditions de ressources, est destinée à prendre en charge une partie des frais de scolarité du primaire (à partir du CP) jusqu'aux études supérieures.

Soutien scolaire : Du CP à la Terminale, votre enfant peut bénéficier d'une Aide aux Devoirs, totalement gratuite, du lundi au jeudi et les week-ends, via le partenariat Profexpress. Inscription simple et rapide : <https://www.profexpress.com/laposte>
Des cours de soutien à tarifs négociés sont également proposés avec les prestataires Acadomia et Complétude.

Vous retrouverez l'ensemble des liens pour bénéficier de ces offres sous le Portail Malin rubrique Enfance.

Etudiants

Prêt étudiant : Le COGAS de La Poste propose, en plus du taux préférentiel accordé par la Banque Postale dans le cadre du Prêt personnel Etudiant, un remboursement d'une partie des intérêts de 10 à 50% en fonction du quotient familial.

Offre de logement étudiant : Retrouvez également sur le Portail Malin, les offres de résidences étudiantes à tarifs négociés.

Vous retrouverez l'ensemble des liens pour bénéficier de ces offres sous le Portail Malin rubrique Enfance.

LA SOLIDARITÉ

Les associations du secteur prévoyance et solidarité

La Poste et le COGAS soutiennent les associations qui proposent une aide et une écoute aux postiers en difficultés, confrontés à une maladie grave ou en situation



Fédération CFTC Média+ Section Nationale La Poste

9 rue du Colonel Pierre Avia - Bureau CI 175
CP C107
75015 Paris

☎ 01 55 44 58 74

✉ snlpcftc@gmail.com

🌐 www.cftc-section-laposte.fr

📘 www.facebook.com/CFTCSNLP

Votre contact CFTC local

de handicap,...Nombreux sont les postiers qui s'engagent bénévolement dans ces associations, dont vous retrouverez l'annuaire en avant-dernière page de notre guide.

Le handicap

Le COGAS propose des offres sociales adaptées aux personnes en situation de handicap et des aides financières, notamment dans les domaines de l'enfance et des vacances.

Enfance :

- allocation aux parents d'enfants infirmes ou handicapés de moins de 20 ans.
- allocation spéciale pour étudiants ou apprentis âgés de 20 à 27 ans atteints d'une maladie chronique ou d'une infirmité.

Vacances :

- allocation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour enfants handicapés.
- séjours en centres de vacances adaptés avec l'AFEH (enfants, ados, adultes).

A noter : les postiers, reconnus travailleurs handicapés, bénéficient d'un abondement de leurs parts fiscales pour le calcul du Quotient Familial, utilisé pour certaines offres sociales.

Vous retrouverez l'ensemble des liens pour bénéficier de ces offres sous le Portail Malin rubrique Handicap.

Les aidants familiaux

Un aidant familial vient en aide, bénévolement, à une personne dépendante (perte d'autonomie, handicap,...) de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne, régulièrement (soins, démarches administratives, soutien psychologique, activités domestiques...), ou temporairement.

Pour l'assister dans cette démarche, La Poste a mis en place :

- **Le guichet des aidants familiaux** : cette plate-forme téléphonique (Tel: 01 78 16 14 27) répond aux interrogations des aidants concernant les offres sociales spécifiques, les démarches administratives et les problématiques liées à la dépendance. Il propose également un service d'aide à la recherche de place en maison de retraite.
- **Le certificat d'aidant** : il permet une reconnaissance de la situation d'aidant et ainsi d'accéder à des offres dédiées (CESU aidants, aide au répit, aides à domicile pour l'aidés, formation, offres de la « silver économie »).

A noter : dans le cadre de l'accord aidants, **signé par la CFTC**, les aidants bénéficient également d'autorisations administratives d'absences (ASA) spécifiques.

VIE QUOTIDIENNE

La COOP

Soutenues par le COGAS, les coopératives proposent des produits et des services à prix avantageux dans des domaines très divers :

- Equipement de la maison : mobilier, électroménager,
- Loisirs : informatique, Hi-Fi, presse, location de skis,
- Santé : équipements liés au handicap ou à la dépendance
- Mobilité : achats de voitures neuves ou d'occasions, vélos à assistance électrique,
- Consommation courante : parfums, épicerie,...

Retrouvez l'ensemble des magasins régionaux sur www.lacoop.fr

Le CESU - Chèque Emploi Service Universel

Ce titre de paiement d'une valeur faciale de 15 euros, préfinancé par La Poste, permet de régler des services à la personne au domicile du postier, ou hors domicile, en bénéficiant de réductions fiscales.

Les services que vous pouvez régler avec le CESU : la garde d'enfants, le soutien scolaire, les travaux ménagers/jardinage / bricolage, l'assistance informatique à domicile, l'aide à la mobilité pour les personnes en difficulté de déplacement, l'aide aux aidants familiaux,...

Vous pouvez commander vos CESU sur l'Espace activités sociales, <https://www.eas.portail-malin.com>, après avoir créé votre compte personnel COGAS.

A noter : dans le cadre de l'utilisation du CESU, le nombre de parts porté sur l'avis d'imposition est abondé de 0,5 part supplémentaire pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap et les aidants familiaux.

LA RESTAURATION

La restauration collective

Les restaurants inter-entreprises permettent aux postiers (qu'ils soient fonctionnaires ou salariés, en activité ou retraités (dans les points de restaurations La Poste), de bénéficier d'un repas équilibré à un prix modéré, avec l'aide financière du COGAS.

La liste des restaurants est consultable sur le site du Portail Malin à la rubrique restauration <https://www.portail-malin.com/catalogue/restauration.html>

L'aide complémentaire au repas

Attribuée sous condition de ressources, elle s'ajoute à l'aide financière du COGAS pour les fonctionnaires et contractuels de droit public à temps plein ou à temps partiel ayant un indice brut inférieur ou égal à 557, ainsi que les salariés à temps plein ou à temps partiel ayant une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 26 541,65 euros.

Au 1^{er} février 2020, son montant est de 1,33 euros, qui vient en déduction du prix des repas.

Le saviez-vous ? L'aide financière du COGAS et l'aide complémentaire cumulées peuvent atteindre jusqu'à 56% du prix du repas.

Le Titre Restaurant

Ce titre de paiement permet au postier, n'ayant pas accès à la restauration collective, d'acquitter tout ou partie du prix d'un repas consommé à l'extérieur de son domicile. 3 conditions sont nécessaires pour le percevoir :

1. Ne pas être rattaché à un point de restauration collective défini dans le cadre du schéma directeur ou en être éloigné de plus de 600 mètres ou de plus de huit minutes ;
2. Être physiquement présent à son poste de travail et avoir un horaire de travail journalier qui comprend une pause repas (fin de service après 13H45) ;
3. Ne pas bénéficier d'autres aides en matière de restauration.

A noter : depuis le 1^{er} juillet 2019, il est accessible sous conditions aux télétravailleurs.

Au 1^{er} juillet 2020, trois nouvelles valeurs faciales, pour l'attribution du titre restaurant, sont entrées en vigueur :

- Pour les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 393 et les salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 20 131,16 €, le titre restaurant a une valeur de 8 €, avec une participation de la Poste de 4,80 €
- Pour les agents dont l'indice brut est compris entre 393 et 434 et les salariés dont le salaire brut annuel est compris entre 20 131,16 € et 21 536,97 € le titre restaurant a une valeur de 7 €, avec une participation de la Poste de 3,50 €
- Pour les agents dont l'indice brut est supérieur à 434 et les salariés dont le salaire brut annuel est supérieur à 21 536,97 €, le titre restaurant a une valeur de 6,50 €, avec une participation de la Poste de 3,25 €

LE LOGEMENT

La CFTC a signé l'accord portant sur le logement social à La Poste 2020-2022 qui prend effet au 1^{er} juillet 2020.

Pour les nouveaux postiers :

Tous les débutants en CDI, titulaires d'un bail dans le cas de la location, ou payant des mensualités de remboursement dans le cadre de l'accession à la propriété, peuvent bénéficier d'aides au logement.

Trois types d'aides financières existent : Aide au Logement en Province, Aide au Logement en Ile de France, Aide au Logement en Outre-Mer.

Ces aides financières sont versées mensuellement avec le salaire, pendant 18 mois.

A noter : il existe également une aide pour trouver une solution d'hébergement temporaire en résidence, en attendant de trouver un logement stable.

En cas de mobilité géographique, le dispositif MOBILI-PASS.

Vous devez déménager pour raison professionnelle (plus de 70km ou un temps de trajet domicile-travail d'au moins

1h15), vous pouvez bénéficier du dispositif, qui se compose de plusieurs offres :

- **la subvention MOBILI-PASS** (aide au financement d'un nouveau logement en location dans le secteur privé),
- **le prêt MOBILI-PASS** (prêt pour financer les frais induits par la mobilité : frais d'agence, pour la recherche d'un logement locatif, frais d'hôtel ou d'hébergement en chambre d'hôtes ou gîtes, double charge de logement, ...),

A noter : une prise en charge d'une partie des frais de déménagement est possible sous certaines modalités.

Location

Le Service logement aide les postiers à la recherche d'un logement social (constitution du dossier, proposition de logements,...) et propose plusieurs dispositifs :

- **L'avance LOCA-PASS** est un prêt à 0% qui finance le dépôt de garantie.
- **La garantie VISALE** est un dispositif gratuit de cautionnement au locataire en cas d'impayés du loyer et des charges pour un logement du secteur privé.

La Poste a également un partenariat avec Muter Loger pour faciliter l'accès au logement dans le secteur privé (contact : 09 71 041 041 contact@mlvs.fr).

Accession à la propriété - travaux

Le Service Logement propose des logements neufs en accession sociale à des prix inférieurs à ceux observés sur le marché, dans la rubrique logement/acheter du site portail malin.

Sous condition de ressources, les postiers peuvent également bénéficier d'un **prêt à l'Accession** dans le neuf ou l'ancien.

Le **prêt Travaux** finance certains travaux d'économie d'énergie et de rénovation pour la résidence principale.

Aide au maintien dans le logement

Ces aides, accessibles via les assistants sociaux de La Poste, sont à destination des postiers qui rencontrent des difficultés sociales et/ou économiques liées au logement suite à un événement personnel.

Retrouvez toutes ces offres sur le Portail Malin rubrique logement ou la ligne logement : 0 810 888 801

LES ASSOCIATIONS

Sport

- **A.S.P.T.T** (Association Sportive des Postes et Télécommunications) www.asptt.com
☎ 01 43 90 64 90 ✉ ccontact@asptt.com

Vacances Loisirs

- **TOULOUSIRS** www.touloisirs.fr
☎ 01 44 06 45 45

- **AZUREVA (Centres de vacances)** www.azureva-vacances.com
☎ 08 06 80 40 60 ✉ contact@azureva-vacances.com

- **AVEA LA POSTE (vacances enfants)** www.avea-vacances.fr
☎ 01 45 65 02 02 ✉ contact@avea.asso.fr

Handicap

- **ATHA (association pour des personnes en situation de handicap au travail)** <http://www.atha.fr>
☎ 01 41 24 49 50 ✉ contact@atha.fr

- **AFEH (association des familles d'enfants handicapés)** www.afeh.net
☎ 01 58 10 15 00 ✉ contact@afeh.net

Solidarités

- **Adixio (Prévention alcoolisme et toxicomanie)** www.adixio.fr
☎ 01 53 79 61 61 ✉ contact@adixio.fr

- **Don du sang La Poste Orange** www.donusanglpo.fr
☎ 01 48 42 10 09 ✉ contact@donusanglpo.fr

- **UNASS (Secourisme)** www.unass.fr
☎ 01 45 65 58 00 ✉ unass@secouristes.com

Vie quotidienne

- **COOP (Coopératives consommation et achats de véhicules neufs ou occasions)** www.lacoop.fr
☎ 08 10 81 39 19 ✉ contact@lacoop.fr

Beaucoup d'autres associations existent, notamment dans le domaine des loisirs et de la culture (aéronautique, généalogie, musique, théâtre, photographie, cinéma, philatélie, écriture, peinture, jumelages,...). N'hésitez pas à toutes les découvrir sur le Portail Malin !



LES OFFRES SOCIALES À LA POSTE

Vacances, Loisirs et Culture, Enfance et parentalité, Solidarité, Vie quotidienne, Restauration, Logement : La CFTC défend et obtient des avantages qui s'adressent à tous les postiers.

La CFTC, le syndicat où l'Humain est la priorité

